Forestiers Privés en Poitou-Charentes
Syndicat de Sylviculteurs
FRANSYLVA en Poitou-Charentes

BULLETIN DE LIAISON
NUMÉRO 1
JUILLET 2017

Sommaire du numéro 1 :

Editorial du Président Eric Le Gallais

Les brèves

Les sites internet et la messagerie

Informations des départements

Les formations pour les propriétaires forestiers

Le nouveau standard PEFC

Les commissions officielles

Un syndicat : pour quoi faire ?

Directeur de publication : Eric Le Gallais

Comité de rédaction :
Richard Arnou, Brigitte Bonnisseau, Philippe d'Hémery, Philippe Drouault, Gérard Grolleron.

Editorial du Président du Syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes, Eric LE GALLAIS

Notre, Votre syndicat interdépartemental, assure maintenant la représentativité de tous les propriétaires forestiers privés des quatre départements de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Nous sommes donc des Propriétaires, volonté affirmée. Privés non par opposition au « public » mais maîtres de notre destin et Forestiers, qui est notre ADN, attachés à nos forêts, quels qu'en soient la superficie, l'essence et les plaisirs qu'elles nous apportent.

Un syndicat est constitué de la somme des propriétaires adhérents qui bénéficient d'un même accueil, des mêmes services et la somme de ces propriétaires est une vraie richesse. L'apport de chacun dans une assemblée générale est l'image de vos réflexions, dont nous avons besoin. Les assemblées générales sont le poumon de l'action, elles sont aussi les moments annuels forts de la vie syndicale et la preuve visible de notre existence.

Le syndicat du Limousin et le SYSSO sont donc nos partenaires syndicaux dans la région Nouvelle Aquitaine. Ils sont, depuis longtemps organisés en structure régionale. Les pouvoirs d' intervention économique sont passés du département à la Région et les dossiers forestiers sont traités à ce niveau. Il était donc clair que nous devions changer de dimension.

Pour être entendus, visibles et écoutés, nous devions nous grouper.

Cette création régionale doit prendre en compte le souci de proximité que demandent les forestiers et qu'exigent toutes les représentations auprès des structures départementales que ce soit pour la chasse et autres CDOA, PLU et … divers. Le syndicat doit aussi prendre en compte la capacité de répondre au plus près du terrain aux préoccupations des adhérents, entre autres lors de dégât de sinistres couverts par l'assurance Responsabilité Civile Bois souscrite au profit de nos syndiqués. Cette proximité est assurée par les vice-présidents référents dans chaque département. Ils sont le relais avec notre secrétariat basé à Smarves et notre trésorier, à Angoulême.

Votre conseil d'administration, après l'adoption du budget lors de l'assemblée générale constitutive, a pris la décision d'amplifier la communication auprès des adhérents. Nous avons rédigé ce premier bulletin qui méritera sûrement des remarques et des suggestions de votre part et nous les attendons avec grand intérêt. Quelles informations souhaitez-vous ? N'hésitez pas à nous informer, à votre tour.

Forestiers Privés en Poitou-Charentes *13 rue de la Croix de la Cadoue - 86240 - SMARVES*
Courrier électronique : forestiers.poitou.charentes@gmail.com

LES BRÈVES

La coopérative Alliance a tenu son assemblée de la section Poitou Val de Loire Périgord Limousin.
Le directeur, Monsieur Viéban, a présenté différents documents sur l'activité de la coopérative dans ses sections mais ce qui retient le plus l'attention est le projet avancé « de la possibilité de développer nos activités jusqu'au sud de la Seine et jusqu' à la Bretagne, dans le cadre d'un partenariat proposé par la coopérative CoforOuest. »
L'annonce de ce projet doit-il nous inquiéter ? Un seul opérateur de cette taille dans notre région Poitou est-elle une bonne nouvelle ?

La dernière réunion de la **commission sites et paysages de la Vienne,** un exemple de la règlementation administrative pleine, comme toujours, de bon sens …
Implantation d'une éolienne. Comme il se doit, le dossier de présentation a été effectué par l'administration et le cabinet d'étude a plaidé son dossier.
Problème : pour accéder au lieu de l'implantation, il faut un chemin d'accès et celui-ci doit traverser le bout d'une haie et à cet endroit se trouve (surprise dans une haie), un arbre.
Il faut donc couper l'arbre, véritable offense à l'écologie. La réglementation demande dans ce cas une étude d'impact sur les éventuelles nuisances sur la faune. Il faudra donc désigner un «écologue» pour apprécier les dégâts qui pourraient se présenter.
A la question de la possibilité de couper un arbre à proximité de ce chemin d'accès, le Secrétaire Général de la Préfecture répond que cette action se situant en dehors de la zone concernée par le chemin, il n'y avait aucune contrainte. SUPER …..

CVO Pin Maritime.
La contribution à cette taxe (Contribution volontaire obligatoire) est donc, comme l'indique très clairement l'intitulé, volontaire et obligatoire ! pour toute vente de bois sur pied ou abattu.
Cette taxe abonde un fond chargé de redistribuer les sommes récoltées au profit de projets d'innovation, de développement et d'amélioration de la qualité des produits.
Après de nombreuses années de procédure, l'interprofession Nationale France Bois Forêt a reconnu la Section Spécialisée Pin Maritime et celle-ci est maintenant autorisée à collecter cette CVO au profit des sylviculteurs de pins maritime.

Le JO du 2 mai indique les attributions du nouveau **ministre de l'écologie, Nicolas Hulot**.
Noter que parmi celles ci, le ministre est chargé, avec les ministres intéressés, de la détermination de la politique d'aménagement rural et de la forêt.
Souhaitons qu'il soit à l'écoute des forestiers et qu'il prenne en compte ce que la forêt apporte en matière de consommation de CO2.
Est-il avantageux d'avoir deux ministères de référence ?

Pour mémoire : La loi de finance d'octobre 2014 avait prévu le recouvrement triennal de la **TFNB (taxe foncière non bâti)** concernant les parcelles de bois et forêt lorsque cette taxe était inférieure à un certain montant.
A la suite d'une interrogation d'un Parlementaire sur cette disposition, le ministre a répondu que le bilan coût-avantage n'était pas suffisant pour mettre en œuvre cette mesure. Cette disposition a été supprimée fin 2015. C'est regrettable car, au delà de l'aspect financier, cette mesure aurait fait prendre conscience aux très petits propriétaires qu'ils l'étaient effectivement.

Reforest'action.
Sous l'égide de FRANSYLVA, sa filiale Forestiers Privés de France Services a signé un partenariat avec la société Reforest'Action en mars 2015.
La société Reforest'action a déjà financé plus d'un million d'arbres, soit plus de 1000 hectares de plantation en forêt privée française. Les financements obtenus émanent essentiellement d'entreprises implantées en France et souhaitant librement contribuer au renouvellement de forêts dégradées, à l'adaptation des forêts au changement climatique ou à la restauration de la biodiversité…
La démarche de Reforest'Action est soutenue notamment par l'ADEME.
Nous recherchons actuellement de façon urgente deux projets d'environ 20 000 plants chacun, financés à hauteur de 0,5 € HT/plant.
Comment se porter candidat ?
Par un simple mail de candidature à Nicolas du BOULLAY
nicolas.duboullay@foretpriveefrancaise.com qui se charge de tout centraliser pour Fransylva et assure le lien avec Reforest'Action.
www.reforestaction.com

LE SYNDICAT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Votre Syndicat a prévu d'utiliser le plus possible les nouveaux moyens de communication que sont la messagerie électronique et les sites internet.

LES SITES INTERNET à consulter régulièrement

Le site de la forêt privée française « **le portail de la forêt privée** », édité par le CNPF et FRANSYLVA :
http://www.foretpriveefrancaise.com/

Les sites du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et des **CRPF**, édité par le CNPF :
http://www.cnpf.fr/

Le site Fransylva : fédération des syndicats de forestiers privés :
http://www.fransylva.fr/

Le site « **je me forme pour mes bois** ». :
http://www.jemeformepourmesbois.fr/

Tous ces sites publient des informations générales accessibles à tous.

LA MESSAGERIE

Il est souhaitable que chaque adhérent nous fasse connaître son adresse de courriel ; les propriétaires ne disposant pas d'une telle adresse sont invités à nous laisser tout de même l'adresse de courriel d'un membre de la famille ou d'un voisin proche afin que nous puissions diffuser rapidement les informations nécessaires en cas d'urgence.

Toutefois les adhérents n'ayant pas d'adresse de courriel personnelle ne seront pas oubliés puisque nous éditerons trois bulletins papier dans l'année.

L'accès réservé du site Fransylva

Sur le site Fransylva, une partie des informations est réservée aux adhérents des syndicats.

Cet espace adhérent est accessible via un identifiant et un mot de passe.

Tous les adhérents de tous les syndicats ont accès à tous les espaces réservés des différents syndicats ce qui représente une quantité d'information spécialisée très importante.
Les domaines abordés concernent en particulier les assurances, la fiscalité, l'environnement et donnent accès à la « newsletter Fransylva ».

Procédure pour accéder à l'espace adhérents du site www.fransylva.fr

Les adhérents peuvent s'inscrire sur le site www.fransylva.fr pour accéder à l'espace réservé.

Il suffit de cliquer sur « mon compte » en haut à droite de la page d'accueil ; en renseignant votre adresse de courriel et un mot de passe vous pourrez accéder à cet espace si vous êtes à jour de votre cotisation.

La procédure d'inscription demande 2 à 3 jours pour vérification.

VOS REPRÉSENTANTS DÉPARTEMENTAUX VOUS INFORMENT

CHARENTE

Vice-Président P. Landré
lepiare@gmail.com - 05 45 22 72 77

Représentation départementale de la Charente : bilan d'activités

L'Assemblée Générale des Forestiers Privés de Charente s'est déroulée à Chasseneuil sur Bonnieure le 10 mars 2017. Ont été votées à l'unanimité les résolutions suivantes :

- la dissolution du syndicat des Forestiers Privés de Charente ;
- la dévolution du boni de liquidation au nouveau syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes, FRANSYLVA en POITOU-CHARENTES.

L'ensemble des participants s'est félicité de l'action du syndicat dans l'annulation du Plan Local d'Urbanisme de Chasseneuil sur Bonnieure et a par ailleurs souligné la nécessité d'une mobilisation nécessaire pour limiter la croissance du grand gibier compte tenu des dégâts sur les plantations et les taillis de châtaigniers.

Une présentation de la certification PEFC Nouvelle-Aquitaine a clôturé la matinée.

Votre conseil de la représentation départementale s'est réuni le 9 mai 2017 afin de proposer le renouvellement des délégations de représentation aux diverses commissions départementales en Charente : 13 commissions ont été pourvues d'un titulaire et d'un ou de plusieurs suppléants, ainsi que trois référents thématiques ont été désignés.

Pour la Charente, votre syndicat vous a représenté dans 25 réunions au cours du premier trimestre 2017 : Natura 2000 Vallée de l'Antenne, réunions sur les documents d'aménagement PLU, PLUi et carte communale, réunions chasse, réunions pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, représentations diverses et multiples, etc. ainsi que quelques rendez-vous particuliers.

La permanence à la Maison de la Forêt d'Angoulême, au 20 rue Léonard Jarraud, le lundi en début d'après-midi, est ouverte à la disposition de tous les adhérents du syndicat.

Pierre LANDRÉ
Vice-Président des Forestiers Privés en Poitou-Charentes– Représentation départementale de la Charente

CHARENTE-MARITIME

Vice-Président E. Benoit du Rey
e2bdurey@gmail.com - 06 09 70 63 66

Le regroupement des quatre syndicats départementaux de l'ex-région Poitou-Charentes a été une opportunité pour mieux servir les intérêts des forestiers privés de la Charente-Maritime. Le syndicat de la Charente-Maritime n'existe donc plus en tant que tel mais les forestiers charentais-maritime sont désormais représentés par cinq administrateurs au sein de la nouvelle entité régionale picto-charentaise, à savoir : - Richard Arnou (secteur de Saintes)- Emmanuel Benoit du Rey (Vice-président régional) (secteur de Chevanceaux) – Gérard Grolleron (secteur de Surgères)- Patrice Jolly (secteur de Pons) – François Martinaud (secteur de Chevanceaux).

Le syndicat sera présent dans les nombreuses commissions tant au niveau de la Préfecture que du Conseil Départemental afin d'y défendre les intérêts des forestiers privés.

L'assemblée générale du GDF 17 qui s'est tenue le 9 juin à Bédenac a été l'occasion de rencontrer de nombreux propriétaires du département et d'assister à la présentation des activités du GDF17. Le Président Eric le Gallais qui participait à cette réunion a présenté le nouveau syndicat ; son exposé a déjà suscité de nombreuses demandes de renseignements et quelques adhésions en retour ; ces rencontres de terrain constitueront un de nos axes majeurs de communication et de fonctionnement.

Le présent bulletin nous servira de liens avec vous et cette liaison sera renforcée pour celles et ceux qui nous auront transmis une adresse mail.

Richard ARNOU, administrateur

VOS REPRÉSENTANTS DÉPARTEMENTAUX VOUS INFORMENT

DEUX-SÈVRES

Vice-Présidente B. Bonnisseau
brigittebonnisseau@gmail.com - 06 82 91 00 47

Assemblée Générale du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres le 09 Avril 2017 à Amailloux

Sur les 150 adhérents, 62 sont présents ou représentés. Comme à l'habitude , notre AG s'est jointe à celle du GDF des Deux-Sèvres.

Après avoir présenté notre fusion des quatre syndicats de Poitou – Charentes, puis le rapport d'activités présentant la nouvelle assurance avec le courtier XLB et Pacifica, le bilan chasse du grand gibier et les diverses actions du Syndicat au cours de 2016, les membres présents ont validé le don de 20 000 euro au Syndicat des Forestiers Privés en Poitou – Charentes et le maintien pendant 2 ans de notre Syndicat Deux-Sévrien pour des actions locales, en particulier la possibilité de créer des enclos de 2 mètres sur 2 montrant les dégâts de gibier sur les jeunes plantations. N'hésitez pas à nous contacter pour faire un test dans votre forêt.

En fin de matinée Fernanda Fernandez, déléguée régionale du Limousin PEFC, nous a présenté la certification forestière qui va devenir indispensable pour vendre nos bois, la demande venant des consommateurs qui recherchent une traçabilité du bois.

L'après-midi, nous avons visité les bois de Jean Claude VIAUD, suite à une coupe réalisée par la coopérative Alliance avec replantation de chênes, et des cloisonnements dans une parcelle chez Gonzague de Beauregard.

Brigitte BONNISSEAU
Vice Présidente du Syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes représentant les Deux–Sèvres

VIENNE

Vice-Président P. Mercier
merpat5@hotmail.fr - 06 85 23 29 11

Chers Amis Sylviculteurs,

Il est toujours bon de rappeler que la Mission d'un Syndicat s'inscrit autant dans la durée que dans l'immédiat. Notre souci permanent et collectif est d'être mobilisé pour valoriser cette reconnaissance de notre qualité de Sylviculteur.

Nous inaugurons une nouvelle ère, dans le cadre d'une nouvelle Région. Les Forestiers de la Vienne se regroupent avec les 3 autres départements de Poitou-Charentes pour présenter un front uni face à nos partenaires de Nouvelle Aquitaine qui ont la fibre forestière, et une dynamique syndicale et productive soutenue par un marché porteur, un rendement conséquent et une essence emblématique à croissance rapide. La Vienne avec ses 112000 ha, ses 42000 propriétaires, son taux de boisement de 16 %, même si le parcellaire est encore très morcelé, a aussi de nombreux atouts. Si les feuillus sont majoritaires, leur croissance présente une grande disparité, avec des peupliers matures en 15 à 17 ans, et des chênes à 150 ans dans leur qualité merrain.

On ne compte hélas plus les risques et les aléas qu'ils soient naturels (tempête, climat, phytosanitaires ou cynégétiques), ou politiques et administratifs au gré des gouvernances et des décrets. Le rôle du Syndicat reste la défense sur tous les fronts des sylviculteurs privés, et une action soutenue pour favoriser par ses adhérents une gestion moderne et productive de leur forêt, parfaitement adaptée aux exigences de base des documents de gestion durable. Beaucoup de propriétaires forestiers nous soutiennent et il faut les en remercier. Une forêt gérée, c'est une forêt qui se défend bien contre les risques, un spectacle de grande beauté et, vu les contraintes et les risques, un revenu bien mérité.

Rappelons que nos arbres peuvent se définir en 3 P et en 3 B. P pour Production, Protection et Paysage, et avec de l'audace P pour Prospérité. B pour Biomasse, Bois et Biodiversité, et pour résumer comme Bienfaiteur.

Le Syndicat avec ses moyens veille à ce que les propriétaires puissent continuer à œuvrer dans et pour leur forêt, sachant que le Syndicat c'est vous chers adhérents, et il faut espérer, tous ceux que vous convaincrez de nous rejoindre.

Patrick MERCIER
Vice Président du Syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes représentant la Vienne

FORMATIONS

Destinées à perfectionner vos connaissances en gestion et développement, les formations sont possibles :

Avec le **CNPF,** Centre National de la Propriété Forestière et **FRANSYLVA,** structure nationale des syndicats de propriétaires forestiers
http://www.jemeformepourmesbois.fr

Avec le **CRPF,** Centre Régional de la Propriété Forestière, et le **FOGEFOR,** Formation à la Gestion Forestière
toutes les informations sur **http://www.crpf-poitou-charentes.fr/Stages-et-reunions.html**

De juillet à octobre, sont proposés :

L'élagage du peuplier,

La santé des arbres des vallées,

Le dépérissement du châtaignier,

Populiculture : choisir les bons cultivars,

Valoriser les produits forestiers,

Marquage d'une éclaircie,

Visite des Papeteries du Saillat,

Règlementation : utilisation du tracteur.

Avec **La Fédération Régionale des Organismes d'Expérimentation et de Développement Sylvicole**

Tél. : 05 49 77 16 43

CETEF
Centre d'Etude Technique et d'Expérimentations Forestières
Tél : 05 45 69 23 27

Asso Sud 16
Association pour la mise en valeur des Forêts du Sud Charente Tél : 05 45 78 63 21 asso.for16@orange.fr

GDF 17
Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime Tél : 05 46 93 00 04

GDF 79
Groupement de Développement Forestier des Deux-Sèvres
Tél : 05 49 77 16 43

BOISYLVI 86
Boiseurs et Sylviculteurs de la Vienne : 05 49 52 23 08

CERTIFICATION FORESTIÈRE

PEFC™
10-21-7

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

PEFC NOUVELLE-AQUITAINE
Bourse Maritime - 1 Place Lainé - 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 52 84 50 -Mail: contact@pefcaquitaine.org
Site: www.pefcaquitaine.org

Vos interlocuteurs: Guillaume GRIGAUT et Fernanda FERNANDES

Les forestiers sont sans doute les acteurs les plus soucieux de la défense de la nature.

La triple fonction de la forêt, économique, sociale et environnementale, autrement dit durable, nous amène donc à être attentifs à la croissance de nos arbres, à être fortement indignés lorsque les forêts servent de décharge, et très fiers que nos arbres participent fortement à l'assainissement de l'air chargé des miasmes de la vie moderne.

La certification forestière, dont nous sommes les premiers maillons, répond, de plus, à la demande d'une société exigeante quant à l'origine et la qualité des produits, encore que cette demande relève autant de critères objectifs que subjectifs mais l'affichage de la certification peut être, pour le consommateur, une motivation d'achat.

La Fédération Nationale a donc participé à la création de PEFC, organisme chargé de mettre en œuvre une chaine de certification de toute la filière, de nous, forestiers à la ramette de papier ou au contre plaqué que vous trouvez dans les magasins.

Comment sommes-nous, nous forestiers, acteurs de cette démarche ? Comme il est dit plus haut, naturellement, la défense de la nature est complètement liée à notre conception de la gestion forestière. Les contraintes qui nous étaient demandées étaient conformes à la conception que nous avons de la forêt.

Mais, comme toute organisation, celle-ci, dans le temps, évolue et s'internationalise, les schémas de certification aussi et la mise en lumière de la « marque » peuvent entrainer des modifications des cahiers des charges, et des contrôles trop pointilleux au regard de la saine gestion que nous assurons.

La demande tant publique que privée pour les produits « labellisés » nous oblige à intégrer ce dispositif. Celui-ci devrait apporter une plus-value lors de la vente de nos arbres d'autant que dans le circuit de la filière, certain opérateurs utilisent la certification PEFC comme argument de vente. Certains acheteurs accordent une légère majoration de prix d'achat pour ces bois certifiés, mais pas tous. D'autres refusent d'acheter nos bois s'ils ne sont pas certifiés.

Si cette certification demande des efforts supplémentaires aux forestiers, il faudrait que ceux-ci soient reconnus par une meilleure valorisation de leurs bois lors de leur vente.

Voir le site : www.pefc-France.org

ORGANISMES ET COMMISSIONS

Les administrateurs et des adhérents du syndicat sont présents dans les différentes commissions départementales officielles :
CDOA, CDCFS, CDAF, CODENA, CDRNM, PDPFCI, CDPENAF, et autres PLU ou NATURA 2000.
Ils y siègent pour défendre au mieux les intérêts des forestiers privés.
Pour plus d'information sur ces commissions, n'hésitez pas à contacter vos représentants départementaux.

SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS EN POITOU-CHARENTES ET SYNDICALISME FORESTIER

Un Syndicat, pour quoi faire ?

Quelques membres du conseil d'administration :
Assis : Brigitte Bonnisseau et Patrice Jolly.
Debouts de gauche à droite : Philippe d'Hémery, Bernard François, Didier Grospeaud, Patrick Mercier, Pierre Landré, Eric Le Gallais, Arnaud Macé de Lespinay, Richard Arnou, Gonzague de Beauregard.

C'est souvent au moment de régler sa cotisation d'adhérent que le forestier et le sylviculteur se posent la question…

A quoi sert le SYNDICAT ?

Le Syndicat n'est pas une association au sens strict, c'est un ''regroupement'' de professionnels, même si pour certains la vente des bois, l'exercice de la sylviculture ne constitueront qu'une activité très épisodique au cours de leur existence. Ne l'oublions jamais, car c'est un problème fondamental, le populiculteur a une vison à 15/17 ans, le sylviculteur de résineux à 30 - 50 ans et le forestier de chênes rêvent sur des futaies à l'horizon du siècle voire de 2 siècles …

Un Syndicat est régi par la loi de 1884. Son statut semble bien mieux adapté que celui d'une association.

Pour un nombre important de propriétaires, le Syndicat c'est d'abord le moyen d'assurer en Responsabilité Civile son parcellaire forestier.

Rappelons ici que la Responsabilité Civile n'est pas l'assurance du bien proprement dit (comme en cas d'incendie ou de tempête) mais bien une protection en cas de ''mise en cause'' par un tiers lors d'un dégât causé par un élément de la propriété du forestier (en particulier ses arbres) , tiers qui peut-être atteint soit sur sa personne , soit sur les objets qui lui appartiennent…..

Si par l'intermédiaire du Syndicat, il est possible d'obtenir une tarification intéressante, il n'en reste pas moins vrai que les propriétaires forestiers doivent veiller à l'entretien de leurs forêts, en particulier sur les lisières et les bords des routes de façon à minimiser les sinistres.

Mais le rôle fondamental du Syndicat, c'est avant tout la défense du Forestier…

La défense du Forestier se joue à deux niveaux :

Tout d'abord au niveau NATIONAL, c'est le rôle tenu par la Fédération (FRANSYLVA).

Elle regroupe 36000 propriétaires forestiers. Elle effectue un lobbying auprès des deux chambres, elle étudie les projets de lois concernant la forêt et sa filière, elle entretient avec l'Administration et les Ministères concernés des échanges sur les dossiers forestiers, les projets de lois, de décrets et de circulaires.. . Une part importante de votre cotisation (plus de 50 %) contribue à ces actions Nationales.

N'hésitez pas à consulter le site de la Fédération pour juger de son implication et de son engagement. (Le site est consultable sur : www.fransylva.fr). Cette action est vitale pour les Forestiers. La Fédération assure notre promotion, notre défense auprès des pouvoirs publics.

Au niveau régional, c'est le Syndicat Régional et ses délégations départementales qui occupent le terrain.

Les propriétaires forestiers sont représentés dans les multiples commissions par des Administrateurs ; vous avez un aperçu de ces commissions dans ce bulletin.

De plus :

- Vous êtes abonnés à Bois et Forêts de Poitou-Charentes …au minimum pour 2017 avant qu'une décision intervienne pour voir comment évoluera notre communication dans Nouvelle-Aquitaine,
- Vous pouvez suivre les formations de FOGEFOR, sans avoir à régler la cotisation annuelle à cet organisme,
- Vous recevez les lettres de la Fédération (Newsletters),
- Vous pouvez faire appel aux animateurs bénévoles du Syndicat pour vous aider dans vos demandes administratives, ou vous donner des conseils pour la gestion de vos bois,
- Vous avez la possibilité de faire appel au service juridique de la Fédération en cas de litige, à un tarif préférentiel,
- Vous bénéficiez d'une réduction sur l'abonnement à Forêt de France.

C'est sûr, le Syndicat vous remercie de votre adhésion…Il souhaite aussi que vous puissiez faire adhérer d'autres propriétaires de votre entourage qui n'auraient pas compris que quelques euros investis dans le Syndicat apportent tranquillité d'esprit en matière d'assurance, informations et garantie d'une représentation efficace. En cas de doute n'hésitez pas à prendre contact avec Vos délégués …

N'oublions jamais que plus nous serons nombreux, plus nous serons ''écoutés''….

Patrick MERCIER